Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902373-20251208-522025-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE
Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le premier décembre deux mille vingt-cinq conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Benoît CHELVEDER, Rachel SEHEDIC, Vincent LE VIOL, Yveline BODILIS, Josiane LE BIHAN, Elodie CORNEC, Stéphane GUEVEL.

Absents excusés ayant donné procuration :
Jean-François PERROT donne pouvoir à Lénaïc BLANDIN
Claire BURGAUD donne pouvoir à Serge MILET
Eléonore LE GUEN donne pouvoir à Elodie CORNEC
Johan TOUVRON donne pouvoir à Rachel SEHEDIC
Rodolphe GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane GUEVEL

Membres du Conseil : 15
Présents : 10
Ont pris part à la délibération : 15
Pour : 15 Contre : 0
Abstention : 0
Date de Convocation : 1er décembre 2025

Secrétaire de séance : Benoît CHELVEDER

DEL 52-2025 : Création d'un Volontariat territorial en administration (VTA)

Vu l'article 332-24 du code général de la fonction publique ;
Vu l'avis du CT rendu par le CDG le 25 novembre 2025 ;

Deux contrats VTA se sont succédé et ont montré leur intérêt pour l'efficacité du suivi et de l'accompagnement des projets communaux. Ces contrats qui prennent la forme d'un contrat de projet avec un jeune diplômé sur une durée de 12 ou 18 mois, bénéficient d'une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par l'Etat.

Le rôle du VTA est d'accompagner les projets structurants (études, marchés publics, recherches de financements, ...). Ici, tout particulièrement l'aménagement à venir de la zone de KERMEUR d'où surgira un nouveau quartier. Le soutien au service administratif s'ajoute à ces missions et se traduit par une aide ponctuelle nécessitant de la polyvalence. Quant à la communication, cette dernière se décline en interne et externe, en soutien à la mise à jour des canaux numériques et de la lettre d'info.

Le Maire propose de créer, selon les missions définies ci-dessus, l'emploi non permanent comme suit :

NATURE DE LA MISSION : LOGEMENT – AMENAGEMENT

- **Kermeur** :
  - Montage d'un projet de nouveau quartier (environ 40 logements)
  - Réalisation d'un cahier des charges pour recrutement d'un AMO ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902373-20251208-522025-DE

- Recrutement d'AMO (entretiens, délibération, montage opérationnel du projet)
- Recrutement bailleur social pour les logements collectifs ;
- Recrutement d'un bureau d'étude en urbanisme, architecture et paysage ;
- Montage financier de l'opération avec création d'un budget annexe ;
- Demande de subvention ;
- Formation des nouveaux élus constituant la nouvelle commission logement ;

- **Morbic** :
  - Montage d'un projet de logement et de commerce/service
  - Réalisation d'un cahier des charges pour recrutement d'un AMO ;
  - Recherche commerçant/praticiens pour intégrer le projet ;
  - Recrutement bailleur social pour les logements collectifs ;
  - Recrutement d'AMO (entretiens, délibération, montage opérationnel du projet)
  - Montage financier de l'opération avec création d'un budget annexe ;
  - Demande de subvention ;
- **Boulangerie :**
  - Montage d'un projet de logement et d'une boulangerie
  - Intégration à la réflexion d'un bailleur social ou d'une société parapublique pour la partie logement ;

RESULTAT ATTENDU

A minima, le CCTP de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des trois sites aura été rédigé au terme de l'année de VTA et les maîtres d'œuvre pourront être désignés. Les subventions auxquelles la Commune est éligible devront apparaître dans une délibération du Conseil municipal approuvant le plan de financement des opérations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal,

APPROUVE la création d'un emploi non permanent en VTA pour une durée d'un an conformément à la fiche de poste publiée et sur le grade d'attaché territorial échelon 5 avec indice brut 567 et indice majoré 485.

AUTORISE le maire à signer le contrat avec le candidat retenu au terme de la sélection.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE
29800 (Finistère)